

i Fermeture de la mairie pendant les fêtes de fin d'année
du vendredi 20 décembre 2024 à 17h au jeudi 2 janvier 2025 inclus.
Uniquement si URGENCE : 06.70.30.74.72 (24/24).

i Candélabre (lumière en haut du poteau électrique)
Le candélabre de votre rue ne fonctionne plus, merci d'en avvertir la mairie en informant au service administratif le numéro qui est inscrit sur le poteau. On fera le nécessaire pour la réparation.

i Les chiens seuls sur la route...
Vos chiens (errants) sur les routes communales doivent être tenus en laisse. Si incident ou accident, voire morsure... par un chien errant sur l'espace public, le propriétaire sera le seul responsable : Ne l'oublions pas !

i Travaux
Rappel : tout travaux à l'extérieur de son habitation doit être déclaré en mairie. Une déclaration de travaux avec formulaire est à remplir. Des contrôles des services de l'état sont de plus en plus nombreux.

i INSEE
2025 devait être l'année du recensement pour notre commune. En raison de l'absence de recensement en 2021 pour raison de COVID, tout a été décalé d'un an. Le recensement s'effectuera en 2026.

Bientôt 16 ans ?
Il est temps de se faire recenser !

Où ? Tu dois te rendre à la Mairie de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale d'identité ou ton passeport, ton livret de famille et un justificatif de domicile

Comment ?

Pourquoi ?

À l'issue de ton recensement, tu seras convoqué pour effectuer ta JDC



À l'issue de ta JDC, un certificat de participation te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à des examens (BEP, CAP, baccalaurat...) et concours (grandes écoles, entrées dans la fonction publique...)

Il est également exigé pour passer le permis de conduire

- Il est nécessaire de le faire recenser même dans le cas de SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai légal



RAPPEL : Bruits de voisinage

Arrêté Préfectoral du 22 juin 2016

Les travaux de **renovation, bricolage, jardinage** réalisés par des **particuliers** au moyen d'outils bruyants (tels que tondeuses, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scie mécanique, etc...) **ne peuvent être effectués que :**

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



PASS'CYCLAD

En 2025, Cyclad met en place le Pass pour accéder aux déchetteries

Nouveau !

Pourquoi un Pass ?
Pour réserver l'accès des déchetteries aux seuls usagers de Cyclad et renforcer la tri, la fluidité et la sécurité.
Le Pass donne accès à 14 passages par an et assure l'ensemble des besoins des particuliers.
À partir du 1^{er} janvier 2025, le Pass sera obligatoire pour les particuliers en le nombre de passages sera illimité.

Comment obtenir mon Pass ?
Dès maintenant, munis d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, je me connecte sur cyclad.org ou je scanne le QR code. Je remplis le formulaire.

Toutes les informations et demande de Pass sur cyclad.org ou en scannant le QR Code ci-contre.

Je suis un professionnel ? Le Pass est obligatoire dès le 1^{er} janvier 2025. Voir sur cyclad.org
Je n'ai pas d'adresse fixe ? Contactez Cyclad au 06 48 29 16 66.

Une question ?
Pass@cyclad.org, 06 48 29 16 66 ou www.pass@cyclad.org

cyclad
Tous les déchets ont du bon sens

Mise en place à partir de janvier 2025 pour les professionnels et à partir de janvier 2026 pour les particuliers.

Pour rappel, les bornes jaunes ne sont pas prévues pour les cartons, ces derniers doivent être déposés dans une déchetterie ou à la recyclerie Emmaüs (ancienne déchetterie) le mercredi et samedi matin.



QUELQUES CHIFFRES

Dès que la gendarmerie vient sur la commune pour tout type d'interventions d'urgence, M. le Maire reçoit un courriel de la compagnie en expliquant le fait de son déplacement. Toutes ces interventions sont classées dans un fichier par année. De cette manière, M. le Maire peut avoir un regard sur leur nombre et leur nature qui changent au fil du temps.

En 2021 : 28 interventions

En 2022 : 35 interventions

En 2023 : 37 interventions

En 2024 jusqu'au 1er décembre 2024 : 40 interventions

Remarque : En 2015 / 2016, nous étions à environ une douzaine d'interventions de la gendarmerie par an.

DÉFIBRILLATEURS

N'oubliez pas que 2 défibrillateurs peuvent être utilisés à tout moment, ils sont placés à l'extérieur : devant la mairie et au stade « Guy Madé ».

Lors d'un malaise cardiaque... les premières minutes sont primordiales. En attendant les secours, vous pouvez venir chercher un défibrillateur et l'utiliser. Pas besoin de formation, il suffit de suivre les instructions données par ce matériel.



QUE FONT LES AGENTS COMMUNAUX ?

Réponse à cette question qui sous entend que les agents ne font pas «grand chose». Une question qui revient souvent aux oreilles des élus.

- Ils enlèvent et trient les dépôts sauvages qui poussent comme des champignons dans la campagne.
- Ils courent régulièrement après les chiens errants, ils recherchent les propriétaires ou bien ils partent à Saintes au chenil.
- Ils attrapent les chats errants avec les mêmes problématiques.
- Ils réparent ou changent les nombreux panneaux cassés... volés...
- Ils ramassent les déchets qui sont laissés au pied des containers poubelles...

Pendant tout ce temps, devant ces incivilités, les agents ne font pas leurs missions courantes.

Néanmoins, j'invite toute personne à venir travailler une semaine au service technique : par exemple, passer le rotofil pendant toute une semaine ! Vous n'aurez pas la même vision sur le travail des agents communaux. Cela ne veut pas dire qu'ils sont au « bain » et que tout est bien ! Mais respecter les travailleurs aujourd'hui me semble primordial.

Petite précision : merci de ne pas demander aux agents de réaliser de petits travaux chez vous, ils ne peuvent pas intervenir dans une propriété privée.

POUR LES PIÉTONS

RAPPEL : Compte tenu de la situation actuelle, où les voitures montent encore sur le cheminement piéton et sur les trottoirs, une question se pose : pourquoi avons-nous placé en priorité la sécurité des piétons lors des travaux ?

Autrefois, les piétons n'avaient pas de trottoirs et de cheminements corrects et bien maintenant les piétons se retrouvent ENCORE sur la grande route puisque des voitures stationnent sur l'aire piétonnière. Les trottoirs et cheminements sont des espaces dédiés UNIQUEMENT aux piétons.

PARTICIPATION CITOYENNE

Les référents de la commune peuvent à tout moment contacter le 17 ou les gendarmes cités ci-dessous :

- Gnd Thomas RENOUL

votre correspondant privilégié d'Asnières-La-Giraud

- Majore Marjolaine CHASSIGNOLLE

la commandante de brigade de St Jean d'Angely

- Capitaine Yvan GENEIX

commandant la CoB de St Jean d'Angely

M. le Maire reste le responsable de ce nouveau dispositif (06.70.30.74.72 ou christian.ferru@neuf.fr)

Comme vous pouvez le constater, les référents (M. BOURDEVERRE Eric, M. BRISSET Claude, M. RABIER Thierry, M. ALBERT Jean-Michel, M. MICHELET Fabien, Mme MUREAU Marie-Claire, Mme BOTTON Christine, Melle TESSONNEAU Adélie, Mme RIEB Patricia) ne sont pas «seuls» devant ce dispositif. Un cadre est mis en place pour sa bonne gestion.

De plus, nous avons la chance, un atout sur la commune, M. Bourdeverre Eric est adjoint, référent participation citoyenne et ancien capitaine en retraite de la gendarmerie. D'autres personnes de la commune font aussi cette mission sans être référencées (bienveillance sur la population). Nous voulons tous le calme... dans notre campagne : c'est ensemble que nous pourrons vivre au mieux sur notre commune. Agissons ensemble !

VIOLENCES - Appeler le 3919

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
	Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts	Accepte les amies, amis et ta famille	A confiance en toi	Est content quand tu te sers séparément	S'assume de ton accord pour ce que vous faites ensemble	Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose	Rabaïsse tes opinions et tes projets	Se moque de toi en public	Est jaloux et possessif en permanence	Te manipule	Contrôle tes sorties, habits, maquillage	Fouille tes textos, mails, appels	Insiste pour que tu lui envoies des photos intimes	Trouble de ta famille et de tes proches	Trouble à regarder des films pornos	Thumbe et te traite de folle quand tu lui fais des reproches	"Père les élimbe" lorsque quelque chose lui déplaît	Ménace de se suicider à cause de toi	Ménace de diffuser des photos intimes de toi	Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe	Te touche les parties intimes sans ton consentement	Trouble à avoir des relations sexuelles	Te menace avec une arme
PROFITE Ta relation est saine quand il...					VIGILANCE, DIS STOP ! Il y a de la violence quand il...										PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE Tu es en danger quand il...								